



Paris, le 10 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

71 ans déjà Déclaration universelle des droits de l'homme

-

La Déclaration universelle des droits de l'homme est un document historique qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa troisième session le 10 décembre 1948 en tant que résolution 217 au Palais de Chaillot à Paris, France.

La déclaration a été adoptée après que ce monde a traversé 2 guerres mondiales et des millions de personnes innocentes ont été tuées par des dictateurs qui voulaient contrôler ce monde. Les Nations Unies ont dit "Plus jamais ça"

Mais même aujourd'hui, nous voyons des dirigeants de pays au nom de la religion, du nationalisme, du racisme continué à prendre le contrôle des droits du peuple et à dominer et massacrer le peuple.

Le Sri Lanka en est un exemple, depuis 71 ans, le peuple tamoul traverse un génocide systématiquement planifié. Ce Sri Lanka est également signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le 10 décembre est célébrée comme la Journée internationale des droits de l'homme dans le monde. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Nations Unies ont proclamé la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, qui a été approuvée par 48 pays. La Journée internationale des droits de l'homme a été célébrée à partir de 1950. Ceylan a obtenu son indépendance des Britanniques en 1948. Cependant, 1948 marque également le début de l'oppression des Tamouls par les Cinghalais qui ont continué à utiliser leur pouvoir "majoritaire". Les Tamouls qui étaient le peuple indigène de l'île ont été soumis à la plus grande attaque génocidaire du 21e siècle par le gouvernement bouddhiste cinghalais.

La Journée internationale des droits de l'homme sonne creux pour eux. Ceux qui ont perdu leurs maisons et leurs terres au profit des forces d'occupation et leurs proches suite aux enlèvements par l'armée bouddhiste cinghalaise manifestent contre le sapin pendant plus de 1000 jours devant les bureaux du gouvernement et les rues. Ils attendent toujours justice.

Les droits de l'homme des Tamouls sont coincés entre les intérêts géopolitiques concurrents des nations puissantes et le gouvernement bouddhiste cinghalais déterminé à décimer les Tamouls de l'île.

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été proclamée afin que l'humanité puisse vivre en paix. Cependant, une grande majorité de pays ne semblent pas respecter ces nobles idéaux. Si nous faisons le tour du monde, seul un petit nombre de pays semblent respecter ces idéaux alors qu'un grand nombre n'en tiennent pas compte.

Un bouddhiste cinghalais qui dirigeait la chaîne de commandement responsable du massacre de plus de 100 000 Tamouls en mai 2009 a été élu président de "l'État défaillant" appelé Sri Lanka. En outre, le commandant de la division de l'époque a été nommé commandant de l'armée tandis qu'un autre criminel de guerre présumé a été nommé premier ministre et ministre de la Défense. Ces actes montrent que les droits de l'homme sont morts au Sri Lanka.

Le gouvernement bouddhiste cinghalais continue de vouloir soumettre les Tamouls sous une forte occupation militaire. Les droits de l'homme des Tamouls continuent d'être bafoués tandis que le gouvernement rend hommage à la notion de réconciliation. Le gouvernement est déterminé à démanteler les terres traditionnelles des Tamouls en colonisant avec les Cinghalais. Sri Lanka a violé les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les fondements de l'État naissant des Tamouls, tels que la terre, les moyens de subsistance, l'économie, la culture, sont tous systématiquement détruits par le gouvernement. Bien que le Sri Lanka ait violé les 30 articles de la déclaration.

Le massacre de Tamouls en 2009 au terme d'une guerre civile, le viol de femmes et de filles tamoules, sont la preuve que le Sri Lanka est en contradiction avec la déclaration. Il convient de noter que lorsqu'un groupe de personnes est soumis à la persécution en raison de sa langue et de son appartenance ethnique, il a le droit légal de se défendre est également protégé par la loi.

Si les droits des Tamouls doivent être respectés, il faut une refonte majeure du système politique. Il devrait reconnaître les Tamouls, comme une nation avec leur patrie traditionnelle.

Toute résolution de la question nationale devrait reconnaître le droit des Tamouls à l'autodétermination et les terres géographiquement contiguës. Ces accords devraient être garantis par une institution tiers, en appliquant la responsabilité a protégé (R2P) agissant en qualité d'observateur / exécuter honnête de la droit de une peuple, selon la déclaration universel des droit de l'homme.

Contact : Thiruchchoti.T
 Relation Publique et Affaires étrangères
 Tel : 06 52 72 58 67
 Email : mte.France@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam
 Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
 28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
 Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com